

Adhésion aux cours Langue Arabe pour les femmes

Année scolaire 2023- 2024

Merci de remplir cette fiche et la présenter pendant les jours de permanence, ci-dessous, accompagnée des frais d'adhésion:

- 09 Septembre 2023 (Forum des associations)
- 16 Septembre 2023 de 14h15 à 16h
- 23 Septembre 2023 de 14h15 à 16h

Clôture des adhésions le Samedi 23 Septembre

Réservé

Somme payée

chèques

espèces

INFORMATIONS PERSONNELLES

Adhésion annuelle pour (cocher la case correspondante):

- Cours d'Arabe : 200€ (**possibilité de payer en plusieurs fois**)

(selon le nombre de places disponibles)

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

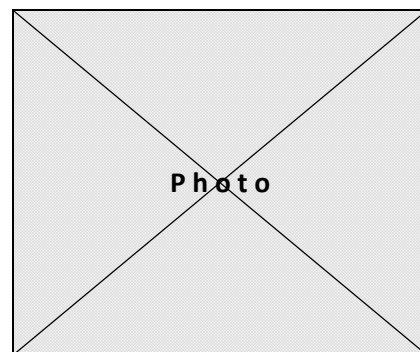
Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone (fixe/portable) :

Adresse mail :@.....



Prise et utilisation des photos : J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives, d'enregistrements audio ou vidéo et leur diffusion dans le cadre de la communication de l'association

oui non

QUESTIONNAIRE D'EVALUATION (pour les nouveaux élèves)

- | | | |
|--|-------------------------|-----|
| 1- L'élève a déjà suivi des cours d'arabe (même dans un autre établissement) | Oui | Non |
| | Nombre d'années : | |
| 2- L'élève parle arabe à la maison | Oui | Non |
| 3- L'élève sait lire cette phrase « أَكَلَّ أَحْمَدُ الْخَبَرَ وَالْجَبْنَ » | Oui | Non |
| 4- L'élève connaît Sourat Al-Fatiha, Al-Ikhlass, Al-Nass, Al-Falak | Oui | Non |

REGLEMENT

Article 1 : Les droits d'adhésions devront être acquittés dès le jour de l'adhésion, en espèce ou par chèque à l'ordre de TOUS ENSEMBLE.

Article 2 : Aucune demande de remboursement faite après un mois de scolarisation ne sera acceptée.

Article 3 : Un planning des cours et des vacances sera remis aux Tuteurs/Élèves le jour de l'adhésion.

Article 4 : Les manuels utilisés pour les cours sont fournis par l'association.

Article 5 : Les objets de valeurs ne sont pas acceptés en classe et, en cas de perte, l'association est déchargée de toute responsabilité.

Article 6 : Tout écart de conduite peut donner lieu à un conseil de discipline.

Article 7 : Une absence est justifiée dès lors qu'on prévient le responsable/le professeur au plus tard le jour du cours.

Fait à

Le/...../.....

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)